

DECISION DU MAIRE n° 37/2023

OBJET : Avenant n° 1 au marché « Réhabilitation de la Remise Serres - Lot n° 2 - Charpente bois (22-I-03-T).

ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N° 35/2023 du 02/11/2023

Le Maire de la Commune de Grenade sur Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'acte d'engagement du marché « Réhabilitation de la Remise Serres » - Lot n° 2 - Charpente bois » (n°22-I-03-T), attribué à l'entreprise ECO & AVENIR BOIS domiciliée à MURET, en date du 31 mars 2023,

Considérant que :

Au vu de l'état de la charpente après ouverture de la toiture, il est apparu que les chéneaux étaient en bon état et ne nécessitaient pas de reprise.

De ce fait, il n'y avait plus lieu de maintenir une ligne de vie, le déplacement sur le toit ne nécessitant que 2 points d'ancrage ; ce point étant validé par le SPS.

Ces deux points constituent une moins-value de : 2 675,00 € HT.

Cependant, dans le cadre des assurances du titulaire du lot charpente, il était nécessaire d'établir une étude structurelle du bâtiment. Celle-ci a été réalisée par leur bureau d'étude.

Les résultats de cette étude, validés par notre bureau, ont démontré qu'il était apparu que le mur côté rue Roquemaurel n'était pas suffisamment maintenu et qu'il y avait un fort risque d'effondrement.

En conséquence, il est nécessaire d'installer des tirants, en y associant le plancher qui fera diaphragme, et ainsi assurer la stabilité générale du bâtiment.

Ces deux points constituent une plus-value de : 4 300,00 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un avenant n° 1 au marché « Réhabilitation de la Remise Serres - Lot n° 2 - Charpente bois » (22-I-03-T) afin d'acter cette plus-value, comme indiqué dans l'avenant n° 1 annexé à la présente décision :

Libellé	Quantité	PU HT	Total HT
Étude structurelle	1	1 400,00 €	1 400,00 €
Mise en œuvre tirants	1	2 900,00 €	2 900,00 €
Ligne de vie	-1	- 1 850,00 €	- 1 850,00 €
Reprise de chéneau	-1	- 825,00 €	- 825,00 €
TOTAL			1 625,00 €

.../...

ARTICLE 2 :

De préciser le nouveau montant du marché comme suit :

Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 625,00 €
- Montant TTC : 1 950,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 : 0,585 %.

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 294 346,18 €
- Montant TTC : 353 215,42 €.

ARTICLE 3 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 13.11.2023

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE GRENADE

M. DELMAS Jean-Paul, Maire

40 Avenue Lazare CARNOT

31330 GRENADE

Courriel : contact@mairie-grenade.fr

Tél. : 05.61.37.66.00

SIRET : 213 102 320 00016

B - Identification du titulaire du marché public

LOT3 CHARPENTE BOIS

ECO & AVENIR BOIS

10 Allée des Vignes

ZAC Activestre

31390 CARBONNE

Courriel : lahais-cazale@ecoabois.fr

Tél. : 05.36.17.00.79

SIRET : 807 655 295 00028

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

RÉHABILITATION DE LA REMISE SERRES

■ Date de la notification du marché public : **31 Mars 2023**

■ Durée d'exécution du marché public : **13 jours ouvrés hors période de préparation**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **292 721,18 €**
- Montant TTC : **351 265,42 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Au vu de l'état de la charpente après ouverture de la toiture, il est apparu que les chéneaux étaient en bon état et ne nécessitaient pas de reprise.

De ce fait, il n'y avait plus lieu de maintenir une ligne de vie, le déplacement sur le toit ne nécessitant que 2 points d'ancrage ; ce point étant validé par le SPS.

Ces deux points constituent une moins-value de : 2 675,00 € HT

Cependant, dans le cadre des assurances du titulaire du lot charpente, il était nécessaire d'établir une étude structurelle du bâtiment. Celle-ci a été réalisée par leur bureau d'étude.

Les résultats de cette étude, validés par notre bureau d'étude, ont démontrés qu'il était apparu que le mur côté rue Roquemaurel n'était pas suffisamment maintenu et qu'il y avait un fort risque d'effondrement.

En conséquence, il est nécessaire d'installer des tirants, en y associant le plancher qui fera diaphragme, et ainsi assurer la stabilité générale du bâtiment.

Ces deux points constituent une plus-value de : 4 300,00 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Libellé	Quantité	PU HT	Total HT
Étude structurelle	1	1 400,00	1 400,00
Mise en œuvre tirants	1	2 900,00	2 900,00
Ligne de vie	-1	- 1 850,00	- 1 850,00
Reprise de chéneau	-1	- 825,00	- 825,00
TOTAL			1 625,00

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **1 625,00 €**
- Montant TTC : **1 950,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **0,585 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **294 346,18 €**
- Montant TTC : **353 215,42 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)